



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 6 mars 2018

### **Tout augmente sauf les salaires. Ça suffit !**

En 2017, La Poste la fé pète son chiffre d'affaires : 24,11 milliards d'euros. C'est ce que nous apprennent nos camarades de la FAPT CGTR. Par comparaison, les postiers ont touché, eux, une prime annuelle de 440,81 euros.

Si les actionnaires de la Banque Postale comme le groupe néerlandais Aegon Asset Management et le groupe Malakoff Médéric, tous deux spécialisés dans les assurances, les mutuelles, prévoyances, etc. se frottent les mains, c'est grâce aux 5501 emplois supprimés, les nombreuses heures effectuées par les agents, l'augmentation des tarifs pour les usagers, etc.

Les transformations entreprises par La Poste, notamment au travers de son programme Exello, pèsent sur la santé des postières et des postiers. Selon la FAPT CGTR, la fréquence des accidents de travail a progressé de 27,55 %; les maladies professionnelles de 1,2 %.

« *Quelles sont les retombées pour les postières et les postiers ?* » protestent nos camarades.

La peau patate ! La Poste propose 0,5 % d'augmentation de salaire aux NAO qui sont en cours actuellement.

Une proposition « *ridicule* » s'insurgent nos camarades qui rappellent « *qu'en plus des profits au détriment du personnel, La Poste encaisse des centaines de millions au titre du CICE* » !

Les agents peinent de plus en plus pour « joindre les deux bouts ». Les heures supplémentaires explosent (+14 % en 2017). Au total, ces heures représentent environ 2400 emplois de postiers.

La FAPT CGTR revendique une revalorisation de la Prime Ultra Marine à la hauteur de la prime de « vie chère », une augmentation significative des salaires, de la prime d'intéressement, du 13ème mois, du budget de « l'offre social », la transformation des CDD et des contrats intérim en CDI.

Pour ce faire, la FAPT CGTR appelle à l'unité des travailleurs pour organiser la riposte.

### **Licenciements à Hydrô-Réunion**

Moins de deux mois après sa mise en redressement par son directeur l'ancien procureur général Jack Gauthier, le tribunal de commerce de Saint-Pierre a prononcé le 27 février la liquidation de l'entreprise Hydrô-Réunion (ex Arda, Association réunionnaise pour le développement de l'aquaculture).

26 salariés vont se retrouver au chômage.

Les déléguées de la CGTR ont dénoncé au tribunal la mauvaise gestion de la direction qui a laissé couler une entreprise dont les comptes étaient redevenues excédentaires après plusieurs années de difficultés financières.

Hydrô-Réunion était financé à 80 % par la Région et de l'Europe.

L'entreprise qui était spécialisée dans l'élevage de poissons, faisait également des travaux utiles de recherche pour la pêche.

Aucun salarié ne doit perdre son emploi. La Région doit trouver l'argent nécessaire pour garder ces salariés en activité.

### **Caroupaye : le transporteur a essayé de rouler le fisc et la Sécu**

Mardi dernier, le président de la fédération des transporteurs (FNTR), Jean-Bernard Caroupaye et sa compagnie ont comparu devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis.

Ce patron, connu de notre syndicat pour maltraiter ses salariés, est suspecté par la justice de fraude fiscale et de blanchiment d'argent depuis plus d'un an. Il n'aurait pas payé 974 000 euros d'impôts, malgré des revenus fonciers de la SCI Caroupaye, des bénéfices commerciaux et industriels ainsi que des revenus de capitaux immobiliers (maisons, immeubles, terrains).

Des revenus estimés à plus de 1,3 millions d'euros en 2009, 672 000 euros en 2010 et 1,5 millions en 2011.

Pour sa défense, Caroupaye a parlé de « négligence », et avait rejeté dans un premier temps la faute sur sa compagnie qui gérait ses papiers.

Les services fiscaux ne sont pas convaincus de la « bonne foi » de ce patron qui, selon eux, a mis, par exemple, des « *recettes professionnelles sur le compte d'un mineur* » « *pour ne pas avoir à les déclarer* ».

Fraudeur Caroupaye ?

Le transporteur qui roule sur l'or, connaîtra son sort le 23 mars prochain.

## **SNCF : La réforme Spinetta ne doit pas passer !**

En s'appuyant sur le rapport Spinetta, le gouvernement Macron s'attaque à certains droits des cheminots de la SNCF dans le but de livrer l'entreprise publique aux mains des capitalistes.

Toute une campagne de dénigrement menée par le gouvernement et accentuée par la plupart des médias, vise à faire passer les cheminots pour des « privilégiés » qui s'accrochent à leurs « avantages ».

Les cheminots seraient trop payés, voyageraient gratuitement, partiraient en retraite plus tôt que les autres salariées, etc.

Tous ces bonimenteurs parmi lesquels Florence Parly, la ministre des Armées, qui a travaillé à la SNCF « hors statut » pour le salaire de 52 000 € mensuels, s'acharnent contre les cheminots dont la plupart gagnent à peine 1500 euros après plus de 20 ans d'ancienneté, se lèvent tôt le matin pour transporter les voyageurs ou entretenir les voies ferrées, même sous la neige, pendant que ces messieurs et dames au gouvernement, les journalistes, etc. sont bien au chaud dans leurs appartements ou villas de luxe !

Depuis des années, les cheminots connaissent suppressions de postes sur suppressions de postes. La réforme Spinetta en permettant de licencier plus facilement les cheminots, va aggraver encore la situation.

Ces postes en moins, combien cela fera-t-il de caténaires, de kilomètres de voies supplémentaires qui seront mal entretenus ? Et combien de voyageurs et de cheminots qui feront les frais de cette politique ?

Les mesures que Macron voudrait imposer aux cheminots ne concernent pas qu'eux. Car si le gouvernement veut faire plier les cheminots, c'est aussi pour contraindre ensuite l'ensemble du monde du travail à renoncer à toute sécurité de l'emploi. La volonté des patrons est que tous les salariés deviennent des précaires qu'ils pourraient licencier quand ils veulent.

Plusieurs syndicats dont la CGT appellent à la grève le 22 mars. Il faut souhaiter que cette grève soit une réussite et amène d'autres mobilisations.

En 1995, les cheminots avec la CGT ont fait montre de combativité et ont obligé Juppé à mettre son projet de réforme sur une voie de garage.

Le combat des cheminots est aussi celui de tous les travailleurs.

## **8 mars : journée internationale de lutte pour les droits des femmes**

Contrairement à ce qu'on dit souvent, le 8 mars n'est pas « la journée de la femme » mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Cette journée trouve son origine en août 1910. C'est Clara Zetkin, une militante du Parti social-démocrate allemand, qui proposa d'organiser chaque année une journée de lutte pour les droits des femmes, notamment pour le droit de vote pour lequel, en Angleterre, des femmes surnommées « les suffragettes » menaient des combats acharnés, mais aussi pour les droits des femmes au travail et l'égalité des salaires.

L'année suivante, en mars 1911, un million de femmes et d'hommes manifestèrent pour l'égalité des droits au travail dans plusieurs pays européens. Peu après, en Russie, en 1913 et 1914, des grèves et manifestations d'ouvrières eurent lieu en particulier contre les intoxications dues aux produits chimiques dont elles étaient victimes depuis des années.

En 1917, alors que les pays impérialistes se menaient la guerre depuis trois ans pour un repartage du monde entre eux, les ouvrières russes de Petrograd décidèrent de faire grève et de manifester le 8 mars pour « le pain et la paix », donnant le coup d'envoi de la révolution russe.

C'est pour commémorer cette lutte des ouvrières que la Journée internationale des femmes fut fixée le 8 mars par le gouvernement soviétique en 1921.

En France, des organisations féministes, syndicales et associatives appellent à se rassembler ce jeudi dès 15 h 40 car, selon leur terme « *ce 8 mars à 15 h 40, comme tous les jours, c'est l'heure à laquelle les femmes ne sont plus rémunérées par rapport à leurs collègues masculins* ». L'appel à manifester dénonce aussi les violences sexistes, sexuelles et conjugales contre les filles et les femmes, qu'elles s'exercent dans la famille, au travail ou dans les espaces publics. La CGT relaie cet appel.

Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures 30, l'union régionale est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !